



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016		Chapitre : Article :

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs. Ainsi, les modifications suivantes sont proposées :

1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

Deux lieutenants de 1^{ère} classe peuvent prétendre à une promotion au grade de capitaine suite à leur réussite à l'examen professionnel. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation de 2 postes de lieutenant de 1^{ère} classe en postes de capitaine.

Conformément au protocole établi le 23 septembre 2013 entre l'administration et les organisations syndicales représentatives au SDIS de l'Aisne, cinq postes d'adjudant doivent être ouverts, portant à 108 le nombre d'adjudants pour l'année 2017. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation de 5 postes de sergent en postes d'adjudant.

Un caporal-chef peut prétendre à un avancement au grade de sergent. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de caporal-chef en poste de sergent.

Cinq caporaux peuvent prétendre à un avancement au grade de caporal-chef. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation de cinq postes de caporal en postes de caporal-chef.

2. Au sein de la filière administrative

Un attaché territorial peut prétendre à un avancement au grade d'attaché principal. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'attaché principal.

.../...

Un rédacteur peut prétendre à un avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Sept adjoints administratifs de 1^{ère} classe peuvent prétendre à un avancement de grade. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation de sept postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

3. Au sein de la filière technique

Un ingénieur territorial peut prétendre à un avancement de grade. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation d'un poste d'ingénieur territorial en poste d'ingénieur principal territorial.

Un technicien principal de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement de grade. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation d'un poste technicien principal de 1^{ère} classe en poste d'ingénieur territorial.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

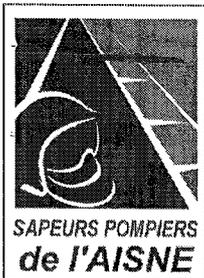
Vu le rapport n° 8 ;

Vu l'avis du Comité technique du 22 novembre 2016 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte les modifications au tableau des effectifs joint en annexe à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 15
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
- 5 JAN. 2017

Le 6 décembre 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} DECEMBRE 2016

Vu le rapport n° 8 ;

Vu l'avis du Comité technique du 22 novembre 2016 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications au tableau des effectifs joint en annexe à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

ANNEXE

ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2016

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS 01/10/2016	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2016	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/09/2016	01/10/2016				
FILIERE SAPEURS-POMPIERS							
Colonel	A	2	2	2	2		
Lieutenant-colonel	A	8	8	8	8		
Commandant	A	9	8	8	9		
Capitaine	A	5	6	6	7		
Lieutenant hors classe	B	3	3	3	3		
Lieutenant de 1ère classe	B	24	22	22	22		
Lieutenant de 2ème classe	B	6	1	1	6		
Adjudant	C	103	86	86	108		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	147	153	153	143		
Caporal chef (grade)	C	10	10	10	14		
Caporal	C	20	20	20	15		
Sapeur de 1ère classe	C	22	21	21	22		
Sapeur de 2ème classe	C	0	1	1	0		
Sous-total		359	341	341	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL							
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	1	2	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0	0	
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	0	1	0	
Médecin territorial	A	1	0	0	1	0	
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1	1		
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	1	1	1		
Sous-total		6	3	3	6	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur territorial	A	1	1	1	1		
Attaché Principal	A	0	0	0	1		
Attaché	A	4	4	4	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	1		
Rédacteur	B	4	4	4	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	4	7		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	5	6	6	12		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	23	22	22	16		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	14	12	12	14		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	56	56	62	0	

ANNEXE

ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2016

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2016	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/09/2016	01/10/2016			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	1	1	1		
Ingénieur principal	A	1	1	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	5	5	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	ture		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	3	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	1	1	1		
Adjoint technique de 1ère classe	C	3	1	3		
Adjoint technique de 2ème cl	C	7	8	7		
Sous-total		30	28	28	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		458	429	456	1	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	4	10		
Contrat d'avenir		1	1	1		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	1	4		Art 3 Alinéa 1